

Rapport d'Audit des Comptes Annuels

(Traduction libre du rapport et des comptes initialement rédigés en espagnol, et enregistrés conformément aux principes de comptabilité généralement admis en Espagne. En cas de divergences, la version en espagnol prévaut)

À l'attention des actionnaires d'ANTEVENIO, S. A.

1. Nous avons audité les comptes annuels d'ANTEVENIO, S. A. qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, le compte des pertes et bénéfices, l'état des changements du patrimoine net, l'état des flux de trésorerie et l'annexe de l'exercice annuel clos à cette date. Les administrateurs sont les responsables d'établir les comptes annuels, conformément au cadre normatif de l'information financière qui peut être applicable au à la société (identifié dans la note 2 de l'annexe adjoint) et, notamment avec les principes et critères comptables du même. Notre responsabilité se limite à donner un avis de ces comptes annuels dans leur ensemble, sur la base d'un travail réalisé conformément aux normes d'audit des comptes en vigueur en Espagne qui requièrent l'examen par la réalisation des preuves sélectives, de l'évidence justificatif des comptes annuels et l'évaluation de leur présentation, des principes et critères comptables appliqués et des estimations réalisées, conformément au cadre normatif sur l'information financière applicable.
2. À notre avis, les comptes annuels adjoints de l'exercice 2013 donnent, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'ANTEVENIO, S. A. au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats des opérations et des flux de trésorerie portant sur l'exercice annuel clos à la date susvisée, conformément au cadre normatif d'information financière résultant de son application et, notamment, aux principes et critères comptables inclus dans le même.
3. Daté de 22 mars 2013, d'autres commissaires aux comptes ont produit son rapport d'audit des comptes annuels de l'exercice 2012 dans lequel ils ont reflété son avis favorable.
4. Le rapport de gestion ci-joint portant sur l'exercice 2013 présente les explications que les administrateurs estiment nécessaires en ce qui concerne la situation de la Société, l'évolution de ses affaires et d'autres aspects, ne faisant pas partie intégrante des comptes annuels. Nous avons vérifié que l'information comptable qu'il contient concorde avec celle qui figure dans les comptes annuels de l'exercice 2013. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion, ayant une portée qui a été déjà décrite dans le présent paragraphe et qui ne s'étend nullement à la révision d'autre information que celle qui a été issue des registres comptables de la Société.

Grant Thornton



Alfredo Ciriaco

31 mars 2014